Réf. Farde e-Assemblées : 2666261

N° OJ : **21**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/09/2025

Objet : Pride.- Asbl Visit.brussels.- Subside 2 : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits aux article 76410/33202 et 87906/33202 du budget ordinaire 2025;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles des subsides peuvent être accordés à différentes associations ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Une subside pour un montant total de 5.000,00 EUR sont octroyés à l'asbl Visit.brussels (0600.885.207), répartis comme suit :

- 2.500,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire de 2025 (ENG : 25/028661);
- 2.500,00 EUR à l'article 87906/33202 du budget ordinaire de 2025 (ENG : 25/028601).

Annexes :